

Les dix-huit chapitres qui forment l'ouvrage "*What Really happened at Paris, The Story of the Peace Conference 1918-1919*", publié par le colonel House et M. Charles Seymour, sont la reproduction des dix-huit conférences qui furent faites par les délégués américains sur la Conférence de la Paix, pendant l'hiver 1920-1921, à l'Académie de Musique de Philadelphie, sous les auspices du *Philadelphia Public Ledger*.

---

COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE

---

CE QUI SE PASSA  
RÉELLEMENT  
A PARIS EN 1918-1919

---

HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX  
PAR LES DÉLÉGUÉS AMÉRICAINS, PUBLIÉE PAR LE  
COLONEL HOUSE, COMMISSAIRE PLÉNIPOTENTIAIRE  
DES ÉTATS-UNIS ET CHARLES SEYMOUR,  
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE  
YALE. TRADUCTION FRANÇAISE PAR LOUIS-PAUL  
ALAUX, AVEC CINQ CARTES DANS LE TEXTE



PAYOT, PARIS  
106, BOULEVARD ST-GERMAIN

—  
1923

*Tous droits réservés.*

COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE

---

# Ce qui se passa réellement à Paris en 1918-1919

*HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX  
PAR LES DÉLÉGUÉS AMÉRICAINS, PUBLIÉE PAR  
LE COLONEL HOUSE, COMMISSAIRE PLÉNIPOTEN-  
TIAIRE DES ÉTATS-UNIS ET CHARLES SEYMOUR,  
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE YALE*



PAYOT, PARIS

COLLECTION DE MÉMOIRES, ÉTUDES ET DOCUMENTS  
POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE LA GUERRE MONDIALE

---

CE QUI SE PASSA  
RÉELLEMENT  
A PARIS EN 1918-1919

---

HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX  
PAR LES DÉLÉGUÉS AMÉRICAINS, PUBLIÉE PAR LE  
COLONEL HOUSE, COMMISSAIRE PLÉNIPOTENTIAIRE  
DES ÉTATS-UNIS ET CHARLES SEYMOUR,  
PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE  
YALE. TRADUCTION FRANÇAISE PAR LOUIS-PAUL  
ALAUX, AVEC CINQ CARTES DANS LE TEXTE



PAYOT, PARIS  
106, BOULEVARD ST-GERMAIN

—  
1923

*Tous droits réservés.*

CHAPITRE VIII  
LE PROBLÈME ARMÉNIEN  
ET LE DÉMEMBREMENT DE LA TURQUIE

par  
WILLIAM LINN WESTERMANN

Le Traité de Sèvres (10 août 1920) signé entre les Alliés et la Turquie marque la fin de l'Empire Ottoman. Les territoires qui par les termes de ce traité sont laissés au gouvernement du Sultan contiennent surtout des peuples qui parlent turc et sont musulmans, quelles que puissent être leurs caractéristiques ethniques. Ils se disent Turcs ou plutôt, comme ils le préfèrent, Osmanlis.

Les Arabes de Mésopotamie, de Syrie et des déserts de l'Arabie n'ont absolument rien de commun avec les Turcs et leur gouvernement, sauf la religion musulmane. Le Traité de Sèvres a libéré les Arabes du joug étranger de la dynastie d'Othman. Mais il ne les a pas pour cela complètement libérés. Les îles grecques (1), le long de la côte d'Asie Mineure, dont s'empara l'Italie en 1914, ont été réunies au royaume de Grèce en vertu d'un traité séparé entre la Grèce et l'Italie. Il est incontestable que ces îles sont grecques par leur langue, leurs affinités, leurs désirs et tous les éléments complexes qui constituent aujourd'hui la notion de nationalité. La Palestine a été mise à part. Elle est destinée à devenir un « foyer » pour les Juifs du monde entier, sous le mandat de la Grande-Bretagne. Si le Traité n'est pas lettre morte, les Juifs pourront, s'ils le désirent, s'y rendre et y vivre en sécurité, comme Juifs, libres de mettre à exécution leurs intéressants projets d'amélioration sociale et économique de leur race. Pour les Juifs dispersés, la Palestine sera le symbole de cette nationalité perdue il y a vingt siècles et un gage que la grande tragédie de leur humiliation peut être un jour terminée. Les

(1) Les îles dites du Dodécannèse (N. D. T.).

Arabes du Hedjaz, le long de la côte orientale de la mer Rouge, furent reconnus, pendant la guerre, comme formant un état indépendant et le Chérif de la Mecque, le vieil Hussein Ebn Ali fut à son grand amusement, appelé « Roi du Hedjaz » par les grandes puissances occidentales, y compris les États-Unis. L'indépendance de ce royaume fut confirmée dans le traité avec la Turquie.

Mais, sauf pour les îles grecques et le royaume du Hedjaz, ces décisions ne sauraient être encore considérées comme définitivement acquises et des hommes auront encore à affronter la mort et à lutter, en Mésopotamie, en Syrie, en Palestine pour en poursuivre ou en combattre l'application. Cependant, d'une manière générale, il convient de considérer ces quatre résultats du traité turc comme une circonstance favorable et un gain pour les Grecs, les Juifs, les Arabes, et les Turcs eux-mêmes — et aussi pour le monde en général. C'est là cependant à peu près tout le bénéfice que peuvent, pour l'instant, retirer les peuples de l'Orient des interminables discussions entre diplomates distingués qui à Paris, à Londres et à San Remo se déroulèrent pendant plus de vingt mois de 1919 à 1920. Le résultat apparaît plutôt maigre si l'on songe aux espoirs qui avaient paru réalisables dès les premières réunions de Paris. Certains croyaient qu'enfin c'en était fini de la domination du Sultan à Constantinople. Cependant il y gouverne encore — ou plutôt on l'y gouverne. Le monde croyait que les hauts plateaux arméniens formeraient un état libre et que la politique d'extermination infligée à ce peuple deviendrait à jamais impossible à l'avenir. Le Traité de Sèvres prévoit bien l'existence d'un État arménien libre et indépendant ; mais il n'existe que de nom. Ses frontières restent en partie indéterminées, en partie tracées sur des cartes dont la publication serait une amère dérision. Il existe actuellement une République arménienne soviétique qui occupe un petit territoire de la Transcaucasie russe. Elle est entièrement dépendante en fait du gouvernement russe des Soviets. Les provinces turques de la vieille Arménie, Van, Bitlis et Erzeroum se trouvent complètement sous le contrôle du turc Mustapha Kemal Pacha qui dirige avec ses partisans une organisation politique appelée *Taçhkilat Milli*, c'est-à-dire *Organisation Nationale*. Son but est de dénoncer le Traité de Sèvres, parce qu'il voit clairement que son application signifie la fin de l'Empire ottoman et la fondation d'un état turc restreint mais homogène (1). Des négocia-

(1) Ces pages ont été écrites en 1921.

tions de la Conférence relative à l'Orient on attendait avant tout la libération des Arméniens. L'échec que la Conférence dut enregistrer à cet égard eut pour cause la rivalité des Alliés dans les perspectives d'exploitation commerciale du vieil empire ottoman en cas d'une issue favorable de la guerre. Quant à l'indépendance et à la protection de l'Arménie, c'était un de ces problèmes dont on se contentait de parler sans y jamais travailler sérieusement.

Mais disons tout de suite que les États-Unis sont directement responsables du triste sort de l'Arménie par suite d'une véritable dérobade. Une des causes principales de la faiblesse de notre position dans tout l'Orient réside dans le fait que nous n'avons jamais déclaré la guerre à la Turquie. Aussi ne pûmes-nous pas, au moment de l'armistice, envoyer des troupes dans l'Arménie turque lorsque cette intervention aurait pu sauver des millions de personnes de la famine. N'ayant pas déclaré la guerre à la Turquie, nous nous sommes trouvés dans une position écartée d'*outsiders* pendant tous les pourparlers sans pouvoir ni prendre part à la discussion ni contresigner les décisions prises. Mais malgré tout, nous aurions pu, nous les Américains, sauver les Arméniens si nous avions consenti à accepter un mandat sur toute l'Anatolie septentrionale ou tout au moins sur les vilayets arméniens. Justifions-nous de cette attitude comme nous le pourrions. Le mandat arménien nous a été offert et nous avons reculé devant les obligations qu'il impliquait et les difficultés évidentes que son acceptation aurait entraînées. Nous avons craint de nous créer des embarras extérieurs. Cette peur était justifiée. Mais c'était la peur. La politique qui consiste à éviter les alliances pour éviter les complications préconisée par les fondateurs de notre gouvernement, était basée sur un sentiment de prudence qui convenait bien à notre période de croissance. Mais la prudence justifiée du XIX<sup>e</sup> siècle est devenue au XX<sup>e</sup> un véritable conseil de lâcheté. On nous demandait notre collaboration pour l'établissement d'une nouvelle politique internationale et le contrôle de peuples encore peu développés sous le système du mandat conseillé et approuvé par le monde libéral tout entier et en particulier par d'éminentes personnalités politiques de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Chine, de la Grande-Bretagne, de l'Amérique du Sud, de partout enfin. Ce mode de contrôle était parfaitement possible, s'il était appliqué honnêtement. Plus d'audace et un plus vif sentiment de la force de notre intégrité politique, une plus grande confiance dans un nouvel idéal politique... et nous pouvions sauver l'Arménie et tout l'Orient. Mais encore une fois,

nous avons reculé. Ce n'est pas le président Wilson qui est responsable de cette reculade : c'est nous-mêmes, nous, le peuple des États-Unis. Nous avons pris la responsabilité de notre décision : la sécurité américaine d'abord. Au lieu de profiter du moment opportun, nous avons hésité, puis, délibérément, refusé d'avancer.

En 1908, une révolte couronnée de succès dirigée par le parti jeune-turc permit de mettre à la raison le vieux tyran, Abd-ul-Hamid, le Sultan Rouge. La constitution turque de 1876 fut remise en vigueur, revue et corrigée. L'absolutisme du Sultan fut sévèrement limité. Un esprit nouveau pénétra toute la Turquie. Des espoirs extravagants d'un traitement libéral naquirent chez les Arméniens et les Arabes. Ils crurent enfin qu'on avait atteint et réalisé ce *modus vivendi* qui allait leur permettre de rester les sujets loyaux d'un état dans lequel ils ne seraient plus méprisés et traités de *rayas* (1), mais seraient considérés comme de libres sujets ottomans. Mais cet enthousiasme fut vite dissipé par les actes du Comité Union et Progrès qui dirigeait tout le parti jeune-turc. Sa politique du « turquisation » à outrance de tous les peuples de l'empire constitua une pure folie. Ce fut une vaine et ridicule tentative pour déraciner des traditions séculaires issues du fond des âges et de l'histoire des plus anciens peuples de l'Orient. Cette politique de turquisation voulut entraver le mouvement de renaissance arabe qui s'était développé pour assurer le maintien et le développement ultérieur de la culture arabe. Jusqu'en 1912, ces organisations avaient surtout un caractère académique et littéraire. Elles continuèrent à exister avec leurs nombreuses branches dans ce pays et dans l'Amérique du Sud. Mais à côté d'elles se développèrent deux sociétés secrètes révolutionnaires, l'une civile appelée *Fettah* et l'autre plus dangereuse appelée *Ahad*. Dans cette dernière, exclusivement militaire, n'étaient admis que des officiers arabes appartenant à l'armée turque. Dès 1914, toute l'armée turque se trouvait ainsi minée par le complot de ces conspirateurs arabes qui avaient juré de donner leur fortune et leur vie à la cause de la libération des peuples arabes du joug ottoman. Beaucoup de ces officiers étaient intelligents et avaient reçu l'instruction militaire moderne dispensée dans l'armée turque par les missions militaires allemandes organisées par le général Von der Goltz. Tout était préparé pour que le mouvement éclatât en l'année 1923.

En mars 1915, commencèrent entre les Alliés diverses négocia-

(1) Bétail, nom donné par les Turcs à leurs sujets non-musulmans. (N. D. T.)

ciations relatives au sort de l'Empire ottoman en cas de victoire de l'Entente. Quatre accords internationaux en furent le résultat. Par l'arrangement Sassonof-Paléologue, du 4 mars 1913, la Russie obtenait Constantinople et le contrôle des Détroits. Par le pacte de Londres, du 26 avril de la même année, l'Italie devait recevoir, en cas de victoire alliée, la souveraineté complète des îles du Dodécanèse, et on lui reconnaissait en outre, en cas de partage de la Turquie, un droit à « une juste part », de l'Anatolie sud-orientale, dans le voisinage de la baie d'Adalia. En vain, les libéraux anglais firent-ils alors remarquer à leur gouvernement qu'il entraît dans une voie dangereuse en s'engageant ainsi à disposer de droits souverains ou de privilèges économiques dans des territoires sur lesquels il n'avait aucun droit, même dans l'hypothèse douteuse d'une victoire. La participation de l'Italie paraissait nécessaire pour assurer le succès de l'Entente et ce pays fixait ainsi à l'avance son prix pour le sang de ses soldats et les dettes qu'il allait contracter.

Au printemps 1916, les troupes russes s'étaient avancées assez avant dans l'Arménie turque et occupaient déjà une portion appréciable de l'empire ottoman. Cette avance de la Russie suscita certaines appréhensions chez ses Alliés et de nouvelles négociations eurent lieu pour préciser la situation. Ce furent ces négociations, puis notre abstention forcée, qui empêchèrent l'application d'une politique libérale et moderne envers la Turquie et paralysèrent à la Conférence les velléités d'user de nouvelles et meilleures méthodes diplomatiques dans le règlement des affaires d'Orient. En mai 1916, il fut secrètement convenu que la Russie garderait en toute souveraineté les quatre vilayets arméniens ; Trébizonde, Erzeroum, Van et Bitlis. Des négociations franco-anglaises conduites simultanément aboutissaient à l'accord Sykes-Picot qui définissait *grosso-modo* les acquisitions territoriales et les sphères d'influence de ces deux Puissances. La Palestine devait constituer un état séparé sous un statut international spécial. Ceci résultait indubitablement d'une demande du gouvernement britannique qui désirait protéger le voisinage du canal de Suez, route maritime de l'Inde. L'agitation sioniste fit plus tard modifier cette décision. Constituée comme un « foyer juif », la Palestine telle qu'elle est aujourd'hui sert également bien les desseins de l'Angleterre. Le Sionisme donne à l'accord relatif à la Palestine une raison et un objectif idéalistes qui contrastent avec le caractère sec et égoïste du traitement traditionnel des problèmes orientaux au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'accord Sykes-Picot définissait les acquisitions que la France et l'Angleterre espéraient réaliser par la dissolution de l'Empire ottoman. La zone attribuée aux Français devait satisfaire les leaders de sa politique orientale ; contrôle sur l'importante production cotonnière de la Cilicie, sur la section moyenne du chemin de fer de Bagdad, enfin sur les riches mines de cuivre d'Arghana-Maden, dans la basse Arménie. Dans l'accord entre la France, l'Angleterre et l'Italie qui fut signé le même jour que le Traité turc et en fait partie, cette zone est attribuée à la France à titre de sphère spéciale d'influence. La politique anglaise, dans l'accord Sykes-Picot, fut apparemment dictée par trois considérations : la nécessité de contrôler le débouché Mésopotamien dans le golfe Persique, capital au point de vue de la défense des Indes ; la nécessité d'avoir du coton brut pour les métiers de Manchester et celle de pouvoir se procurer le pétrole nécessaire à la marine britannique. La sphère d'influence anglaise en Mésopotamie, ainsi que la délimita l'accord Sykes-Picot, peut prétendre à une certaine justification au point de vue ethnique et géographique. Mais la part attribuée à la France défie tous les principes connus d'unité géographique, ethnique et linguistique que l'on pourrait être tenté de citer pour la justifier.

Un côté cependant de l'accord Sykes-Picot paraît dicté par un esprit plus libéral que les clauses que nous venons de citer. Les Anglais et les Français — et plus tard la Russie qui s'associait à leur projet — prévoyaient l'établissement d'une Confédération arabe dans le désert syrien. Cette fédération devait se composer de quatre sultanats indépendants, quoique plus ou moins étouffés peut-être sous la couverture des zones d'influences françaises et anglaises que l'on avait eu soin de jeter sur eux. Cette unique concession aux aspirations des Arabes remontait à certaines causes. Lorsque la Turquie entra en guerre, les points les plus vulnérables de l'empire britannique étaient le canal de Suez et l'Égypte. L'État-Major allemand réalisa vite ce fait. Un plan d'avance turque en Égypte fut aussitôt établi et Djemal Pacha, au printemps 1915, concentra en Syrie le IV<sup>e</sup> corps d'armée turc en vue d'une attaque du canal de Suez. Les Anglais, cherchant alors une aide partout où elle pouvait se trouver, utilisèrent aussitôt à leur profit le mouvement en faveur d'une indépendance arabe. Par l'entremise d'un Syrien nommé Faroki, l'assistance de Fayçal, fils du Chérif de la Mecque et l'aide d'un jeune et intelligent archéologue anglais, M. T. E. Lawrence, ils réussirent à approcher le Chérif de la Mecque, le vieil Hussein

Ibn Ali. Les négociations durèrent plus d'un an. Le vieux Chérif insistait pour une indépendance complète et la création d'un état unifié composé des anciennes provinces arabes de l'Empire ottoman. On raconte que lorsque la question fut discutée à la Mecque, un des Cheiks demanda à Hussein s'il ne craignait pas de s'embarquer dans une bien vaste entreprise. La réponse bien orientale est digne d'un des héros, de Schéhérazade et des Mille et Une Nuits ; « Je suis le poisson qui nagé dans la mer. Plus grande est la mer, plus gros est le poisson. »

L'entrée du Hedjaz dans la guerre fut précipitée par les cruautés de Djemal Pacha en Syrie. Il fit pendre les chefs syriens les plus respectés sous prétexte de complots plus théoriques que dangereux. Il affama les Libanais, au nombre de 200.000, dit-on, dans leurs belles montagnes, en entourant le pied des monts d'un cordon de troupes chargé d'empêcher tout ravitaillement en vivres. Mais il ne soupçonna même pas l'action autrement dangereuse des sociétés secrètes arabes qui travaillaient au cœur même de son armée. La pression exercée sur le Chérif de la Mecque auquel on représentait qu'il était le chef désigné du monde arabe devint trop forte pour qu'il pût y résister plus longtemps. En 1916, il proclama la révolte du Hedjaz contre la Turquie. Le Corps arabe de chameaux conduit par l'Emir Fayçal, fils du chérif, le colonel T. E. Lawrence agissant comme officier de liaison entre l'armée arabe et les forces du général Allenby, rendit des services distingués dans la campagne de Palestine en 1917 et 1918.

Plus tard, dans une réunion qui eut lieu en 1916, à Saint-Jean-de-Maurienne, l'Italie obtint la délimitation de sa sphère éventuelle en Asie Mineure qui n'avait pas été précisée en 1915 à Londres. Le territoire attribué à l'Italie comprenait toute la partie sud-orientale de la Chersonèse d'Asie jusqu'à Smyrne. Au nord de ce territoire annexé était prévue une sphère considérable d'influence « équivalente » aux zones françaises et anglaises dans le désert de Syrie. Une clause finale de l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne stipulait que le consentement de la Russie devrait être obtenu. Mais avant que ceci pût être fait, le vieux gouvernement russe était renversé et la signature de la Russie ne fut jamais donnée.

Telle est l'histoire compliquée des accords secrets. Un changement fut fait concernant la Palestine, lorsque le gouvernement britannique publia la déclaration Balfour de novembre 1917, promettant aux tenaces Sionistes de réserver la Palestine pour y constituer un « foyer » pour tous les Juifs du monde. C'était là au moins un accord ouvertement discuté et conclu. Les gouverne-

ments français et italiens adhèrent officiellement à ce projet. Le président Wilson y adhéra également et nombre d'assemblées de nos États votèrent des résolutions demandant au gouvernement des États-Unis d'appuyer la proposition.

Encore un accord secret et j'en ai fini avec la liste de ces foies pratiques d'une diplomatie égoïste et aveugle. Lorsque Venizelos amena la Grèce aux côtés des Alliés, il obtint la promesse, jamais écrite ni publiée, autant que je sache, que la Thrace occidentale bulgare serait attribuée à la Grèce.

Deux événements qui se produisirent en 1918 vinrent compliquer une situation déjà passablement embrouillée par suite de l'incompatibilité de tous les accords secrets avec les aspirations d'indépendance de tous les éléments non turcs de l'Empire ottoman. Ces complications étaient : d'abord la défection de la Russie et par conséquent son élimination comme partie prenante dans les arrangements des Alliés ; ensuite la proclamation, aussi claire que possible, de l'attitude américaine devant la paix, exprimée d'abord dans les Quatorze Points (8 janvier 1918). La nouvelle doctrine des « accords publics publiquement discutés » ne fut pas malheureusement formulée de façon à entraîner un effet rétroactif susceptible d'éliminer tous les arrangements secrets antérieurs de nos Alliés. Cependant l'esprit tout entier du discours du président Wilson offrait un contraste frappant avec les pratiques de la diplomatie traditionnelle qui enfantèrent tous les accords orientaux. Il exaltait le droit qu'avait tout peuple, fort ou faible, d'exister dans des conditions égales de liberté. Seul l'esprit de sophisme qui anime une vieille diplomatie surannée pouvait songer à ne pas toucher à l'esprit ou à la lettre de ces accords secrets après l'acceptation des Quatorze Points dans les conditions d'armistice comme base des futures conditions de paix.

L'article 12 des Quatorze Points prévoyait spécialement que les parties turques de l'Empire ottoman constitueraient une nation souveraine indépendante, que les parties non turques jouiraient du droit d'autonomie et que les Détroits conduisant à la mer Noire seraient ouverts d'une manière permanente en vertu d'une convention internationale. Les libéraux anglais virent clairement le gouffre profond qui séparait ces principes de la pratique des traités secrets. Ils insistèrent auprès de leur gouvernement pour qu'il examinât d'accord avec les États-Unis toute la question des bases de la paix en vue d'arriver à un accord sur la méthode générale et sur les détails spécifiques des conditions de paix. Malheureusement ce projet ne put être réalisé et tout le cours

des négociations de Paris s'en trouva affecté surtout au point de vue du sort réservé à la Turquie. Tout effort vers une entente générale fut paralysé. Le résultat fut que le traité ture est aujourd'hui considéré comme un véritable anachronisme par tous ses participants, sauf par les vénizelistes.

Lorsque la Conférence de la Paix se réunit, l'accord Sassonof-Paléologue gisait déjà dans les ruines de l'Empire russe. La question de Constantinople et des quatre vilayets arméniens cessait d'être irritante. Le Président des États-Unis occupait le fauteuil sur lequel Sassonof ou Isvolsky s'attendaient à s'asseoir. Il eut d'ailleurs paru naturel à tout le monde de voir les États-Unis remplacer la Russie dans le règlement de la question d'Orient : n'avaient-ils pas déjà, pendant la guerre, accepté d'occuper la place laissée vacante par la catastrophe russe sous certaines conditions compatibles avec les idéals politiques propres à l'Amérique ? Les Arméniens désiraient une pareille issue de tout leur cœur. L'opinion libérale en Angleterre et en France insistait auprès de notre délégation pour lui démontrer la nécessité urgente de l'établissement d'un mandat américain sur l'Arménie. Je partageais alors cette opinion et je continue à la partager. Quant au Président Wilson, même s'il appuyait fortement ce projet, je n'ai jamais entendu dire par personne qu'il ait jamais fait une promesse qui pût en quoi que ce soit empiéter sur les droits constitutionnels du peuple américain qui devait en définitive régler lui-même cette question par l'intermédiaire de ses représentants au Congrès.

Les principales délégations orientales présentes à la Conférence de la Paix étaient les suivantes : la délégation grecque dirigée par M. Venizelos, adroit, infatigable, l'air candide ; la délégation arabe dont le chef était l'Émir Fayçal, jeune homme sincère, d'une noblesse impressionnante dans ses longs vêtements arabes ; la délégation sioniste conduite par le docteur Chaim Weizman assisté de plusieurs représentants américains et anglais, tous hommes de valeur ; deux délégations arméniennes : celle de l'Arménie turque dirigée par Nubar Pacha, riche propriétaire égyptien et curieuse personnalité, et celle des Arméniens russes conduits par un écrivain et poète distingué, Avetis Aharonian. Il y eut aussi d'autres comités qui firent à Paris un séjour temporaire. Ils avaient été envoyés pour représenter certains éléments séparatistes d'un caractère plus local comme par exemple les délégués de Smyrne demandant leur réunion à la mère patrie, les représentants des Grecs du Pont, conduits par l'archevêque de Trébizonde

qui nourrissaient le même espoir ; à défaut de leur réunion à la Grèce, ils demandaient la création d'une république grecque indépendante du Pont. Les Kurdes aussi réclamaient l'indépendance d'un territoire qui couvrait une importante partie de celui demandé par les Arméniens. Les feux du nouveau fanatisme bolcheviste semblent avoir de nouveau soudé en une masse solide les éléments désagrégés de l'ancienne Russie. Mais pendant la première année de la Conférence ils gisaient encore comme des débris, lamentables et séparés. Dans la région de la Russie transcaucasienne la doctrine du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes avait aussi fait surgir des problèmes locaux compliqués. Les Géorgiens et les Tatars de l'Azerbaïdjan présentaient leurs demandes d'existence nationale indépendante qui, au point de vue territorial, chevauchaient les unes sur les autres sur ce qui constituait le minimum du territoire arménien, au nord et à l'est. Entre temps les Géorgiens exposaient d'intéressantes affaires de manganèse. Quant aux Tatars de l'Azerbaïdjan ils parlaient de grosses affaires de pétrole surtout dans la région des gisements pétrolifères de Groszny.

Le conflit des revendications des régions arabes n'était pas moins grave. L'origine des intérêts français en Syrie, déjà consacrés par l'accord Sykes-Picot, remonte à plusieurs siècles. En dehors de leurs prétentions au contrôle de la Cilicie et de l'Anatolie centrale, l'attitude des Français vis-à-vis de la Syrie ne saurait être considérée comme le résultat d'ambitions commerciales impérialistes. Depuis plus de soixante ans, le gouvernement français se considérait, avec quelques raisons, étant donné ses actes, comme le protecteur attitré des chrétiens maronites. Des Syriens résidant en France et naturalisés français, présentèrent à la Conférence de la Paix la demande du mandat français en Syrie comme exprimant les désirs de la majorité des Syriens. Un Syrien de naissance, Chukri Ganem, qui est sujet français et écrit des poésies en langue française, fit devant le Conseil des Dix un éloquent discours demandant pour la Syrie un contrôle français. « Nous avons versé notre sang en Syrie dit-il, pour cet idéal d'une Syrie française unifiée ». Lorsque l'on sut qu'il n'avait pas été en Syrie depuis plus de vingt ans, que c'était un propagandiste rémunéré par la France et que l'on put constater qu'en dépit de la terrible effusion de sang dont il parlait il semblait être pour un poète dans un état de santé tout à fait normal, son éloquence produisit beaucoup moins d'effet. Les Français firent aussi venir de Beyrouth (dépenses payées) un comité de cinq Libanais qui par-

lèrent également en faveur d'un contrôle français. Les désirs de ces différents groupes syriens étaient en opposition avec les demandes de l'Émir Fayçal représentant les espoirs de l'unité et de l'indépendance arabes (dépenses payées à Paris par le gouvernement britannique). Le mouvement sioniste pour la séparation de la Palestine, futur « Foyer juif » rencontra l'opposition violente des Syriens protégés de la France. Le parti Fayçal s'y opposait également, mais d'une manière moins déterminée.

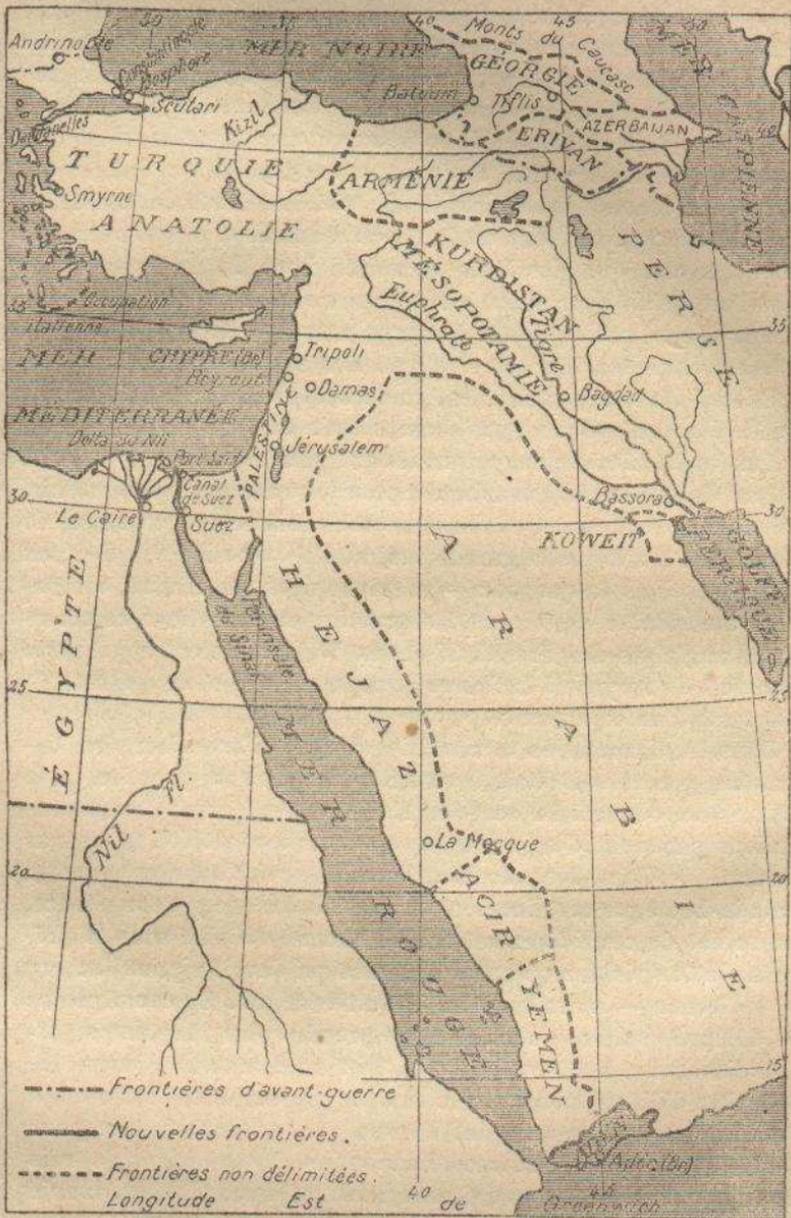
Derrière ces haines locales et ces ambitions, plus compliquées et plus confuses qu'il n'est possible de l'expliquer ici, il y avait toujours les accords secrets. Ces traités étaient le produit de la conception diplomatique de la vieille bureaucratie européenne. Sanctifiés par les signatures des divers gouvernements intéressés, ils restaient toujours dans l'ombre, invisibles et tout-puissants, pouvant varier d'aspect, mais immuables par leur esprit, travaillant inlassablement comme l'Até de la tragédie grecque à réaliser leurs fins, c'est-à-dire le Traité de Sèvres et l'accord tripartite du 10 août 1920. Au loin, montait la voix des femmes et des enfants demandant du pain. Les agents de l'*American relief* commençaient à rentrer et pouvaient raconter ce qui se passait en Arménie. Les plus jeunes disaient toujours passionnément : « Comment le peuple américain permet-il cela ? Pourquoi, vous qui siègez maintenant à Paris, ne faites-vous pas quelque chose ? ». Les hommes mûrs parlaient plus posément comme si leur cœur et leurs sympathies s'étaient desséchées. Leurs récits avaient vieilli et n'en étaient que plus tristes à entendre.

Le premier de ces délégués orientaux qui fut entendu par le Conseil des Dix fut le tenace et astucieux premier ministre grec Eleftherios Venizelos. Il présenta les demandes grecques les 3 et 4 février 1919. Il avait l'appui de la Grande-Bretagne et de la France. Dans un français facile et avec une apparence de franchise engageante il revendiquait pour son pays l'Albanie méridionale, la Thrace orientale et la Thrace bulgare, la côte occidentale de l'Asie Mineure. Remarquons que son rêve patriotique d'une plus grande Grèce ne pouvait être refuté par les deux parties les plus intéressées, la Bulgarie et la Turquie, puissances ennemies non représentées à la Conférence de la Paix. Mais la délégation italienne s'opposa avec une âpreté tenace à toutes ses prétentions, car dans le pacte de Londres toute la partie de la côte d'Asie située au sud de Smyrne avait été réservée à l'Italie, et par l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne un important territoire situé au nord de Smyrne devenait « sphère d'influence » italienne. Et

malgré les compliments adroits que Venizelos ne manqua pas d'adresser à l'Italie dans son exposé devant les Dix et les compliments non moins flatteurs qu'il reçut en retour de M. Orlando, le conflit entre les ambitions de deux pays n'en existait pas moins.

L'examen des demandes grecques fut renvoyé à une commission spéciale composée de représentants des quatre grandes puissances qui devaient présenter à ce sujet un rapport au Conseil des Quatre. Cette commission inclinait à accorder le plus possible à Venizelos fortement soutenu par la diplomatie franco-britannique. L'Italie s'opposait en principe à toutes ses demandes en raison de ses propres ambitions dans la Méditerranée orientale. Quant aux Américains leur attitude était dictée par le désir d'arriver à faire discuter ouvertement les traités secrets et à faire enregistrer leur refus formel de reconnaître dans ces documents des facteurs déterminant des décisions à prendre. Ils n'étaient pas disposés, en particulier, à admettre les prétentions de Venizelos sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, car ils avaient la conviction que le contrôle complet du port de Smyrne constituait une condition essentielle du développement et de la prospérité futures des six ou sept millions de Turcs qui peuplent l'Anatolie. Smyrne, ou un port situé dans son voisinage immédiat, avait toujours été, depuis le commencement de l'histoire (1), le débouché naturel de cette région. C'est par Smyrne et non par Constantinople que l'Anatolie a toujours exporté ses produits en occident et c'est par la même voie qu'elle peut importer les articles dont elle a tant besoin, en particulier le matériel moderne indispensable au développement de son agriculture. Sans cela le paysan anatolite que nous condamnons si durement sous l'épithète de « le terrible turc » n'a aucune chance de devenir enfin un citoyen acceptable du monde moderne. Smyrne et son port sont les yeux, la bouche et les narines de l'Anatolie. C'est l'opinion des missionnaires américains qui connaissent à fond cette population et aussi celle des archéologues américains, anglais et français qui pendant des années ont exploré ce pays. Les négociants anglais qui ont fait des affaires avec les Turcs d'Anatolie, les soldats anglais qui les ont combattus pensent qu'ils sont pour le moins aussi honnêtes que tout autre peuple de l'orient, agriculteurs laborieux, soldats courageux et braves, animés de sentiments chevaleresques. Il est évident que ces qualités naturelles ont été jusqu'à un certain point altérées

(1) Éphèse (N. D. T.)



Carte montrant la division des territoires de l'ancien empire ottoman décidée par la Conférence de la Paix.

par les effets de la brutale domination ottomane qui se sont aussi fait si durement sentir dans les Balkans et en Arménie. Mais c'est justement le paysan d'Anatolie qui fut peut-être la plus grande victime du Gouvernement turc. Pendant cinquante ans il fut enrôlé dans les armées de ce Gouvernement dont la corruption éceura le monde entier. Pour payer les guerres du Sultan, des impôts écrasants l'ont dépouillé de tout. Les chefs Jeunes-Turcs originaires presque tous de la Turquie d'Europe et qui n'étaient bien souvent que des Juifs islamisés l'ont littéralement pillé pendant qu'ils devenaient eux-mêmes riches et puissants. Ces Jeunes-Turcs ont livré les paysans aux instructeurs militaires allemands qui en firent des soldats, des soldats qui périrent par milliers de faim et de maladies, (choléra, typhus, dysenterie) tandis que le blé récolté dans leurs champs était expédié en Allemagne.

Les Américains étaient persuadés que pour assurer la prospérité future de l'Orient il fallait donner pour la première fois dans l'histoire une chance à cette laborieuse et honnête classe paysanne de l'Anatolie. D'ailleurs la grande majorité de tous les Occidentaux intéressés dans la question — missionnaires américains, compagnie américaine des tabacs, les grandes organisations commerciales anglaises des Freshfield et des Withall étaient opposés au transfert de Smyrne à la Grèce. Et cependant c'est ce qui fut fait à la suite d'un compromis.

Dans la Commission territoriale chargée d'examiner les demandes grecques il était impossible de poser la question de la discussion des traités secrets. Une fois seulement lorsque les Italiens parlèrent des promesses qui leur avaient été faites par l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne il devint apparent que la Grande-Bretagne certainement et aussi la France par son silence, refusaient de considérer cet accord comme définitif sous le prétexte plutôt spécieux qu'une des parties qui devait signer l'accord — la Russie — n'avait pas en définitive signé. En conséquence les délégués italiens s'abstinrent de prendre plus longtemps part à la discussion et à ses décisions tout en demeurant jusqu'à la fin à titre d'observateurs silencieux. Le rapport de la Commission n'en fut pas moins au point de vue général une victoire pour Venizelos. Il obtenait la recommandation des délégués de trois grandes Puissances en ce qui concernait ses demandes en Albanie méridionale, en Thrace et sur la mer Egée. Les délégués français et anglais recommandaient d'attribuer à la Grèce Smyrne avec un hinterland sensiblement moins grand que celui qu'avait demandé Venizelos. Les délégués américains s'étaient opposés

à toute attribution de territoires de l'Asie Mineure à la Grèce.

Lorsque M. Orlando rompit avec le président Wilson sur la question de Fiume et quitta Paris, l'astucieux Venizelos remit immédiatement en discussion sa demande concernant Smyrne. Il parvint à s'assurer le concours des délégués américains les plus influents de la Conférence malgré l'avis négatif de ceux de la Commission. Il finit par obtenir l'autorisation de faire occuper Smyrne par les troupes grecques. Cette décision fut prise à l'insu des conseillers américains pour les affaires turques qui ne furent pas consultés. Le débarquement des Grecs eut lieu en plein jour, le 15 mai 1919. On assura à plusieurs reprises aux autorités turques qu'il s'agissait d'une occupation par des troupes Alliées comprenant des Grecs. Ce même jour et le lendemain 16 mai, ces troupes grecques et des Grecs de la population civile de Smyrne, massacrèrent de 400 à 800 Turcs dans la ville et aux environs. Pendant les deux semaines qui suivirent, les massacres de Turcs, accompagnés des horreurs habituelles en Orient en pareilles circonstances, s'étendirent dans les environs, au fur et à mesure de l'avance des troupes grecques. L'évaluation la plus modérée permet d'affirmer que plus de 2.000 Turcs, hommes, femmes et enfants, furent inutilement voués à la mort par cette décision du Conseil de guerre et du Conseil des Quatre.

Il faut rendre cet hommage à l'habileté de Venizelos qu'il put encore continuer à aller de l'avant grâce à son étonnante réputation, malgré ces terribles preuves du manque de discipline et de maîtrise de soi que venait de fournir l'armée grecque. La responsabilité de Venizelos en cette affaire n'était peut-être que lointaine, mais celle des officiers nommés par son Gouvernement était effective et directe. Dès le début du mois de juillet, Venizelos fut averti par le Conseil Suprême que ses troupes avançaient au delà des limites qui leur avaient été assignées. Il donna des explications, fit des promesses et envoya quarante-huit heures après un télégramme au général en chef grec pour lui prescrire une nouvelle avance.

Il est nécessaire de connaître cette affaire de Smyrne pour comprendre comment les négociations qui ont abouti au traité de Sèvres se trouvèrent en définitive impuissantes et inopérantes, particulièrement en ce qui concerne l'indépendance de l'Arménie. L'Arménie, il faut le dire, a été trahie par le monde civilisé et livrée à la discrétion des Bolchevistes russes et des armées nationalistes turques.

La nouvelle des massacres de Smyrne se propagea rapidement

dans tout l'Orient. Elle inspira un véritable effroi et jeta dans les esprits un doute sur les intentions des Alliés, même en Syrie. De grands meetings de protestation eurent lieu à Constantinople. Des chefs Jeunes-Turcs avaient déjà passé en Asie Mineure où, sous le nouveau nom de *Tashkikat Milli*, ils essayaient d'organiser la résistance au démembrement de l'Empire. Il faut noter que jusqu'ici l'Empire ottoman signifiait pour eux des positions officielles, soit dans l'armée, soit dans les services civils, qui leur assuraient de quoi vivre avec des possibilités illimitées d'aubaines supplémentaires. Ces massacres donnèrent une apparence de raison aux appels qu'ils adressaient aux paysans auxquels ils prédisaient de nouveaux massacres lorsque le contrôle des Alliés serait établi. Ils aidèrent aussi à détruire la confiance des Alliés dans Venizelos et dans la possibilité d'un Gouvernement équitable des Grecs en Asie Mineure. Venizelos continua à travailler sans relâche jusqu'à la fin de 1919 et pendant tout le printemps de 1920, mais son habileté diplomatique pouvait de moins en moins arriver à contrebalancer des circonstances décidément défavorables. Dans un dernier coup de dé contre la fortune qui l'abandonnait, il promit aux Alliés de défaire les forces de Mustapha Kemal Pacha en Asie Mineure. Il jeta dans la bataille de nouvelles troupes qui s'avancèrent dans la direction de Constantinople et d'Ismidt. Les Turcs battirent en retraite en faisant une guerre de guérillas. Au mois d'octobre 1919, un Grec de Smyrne avouait que « Smyrne serait le tombeau de la réputation de Venizelos ». Cette prédiction s'est réalisée. Dans le traité turc, le Conseil Suprême allié modifia sa politique au sujet du sort de Smyrne. Les États-Unis d'ailleurs n'y participèrent pas. Au lieu de la souveraineté pleine et entière que Venizelos avait espérée et avait presque obtenue, le traité de Sèvres substitua un arrangement provisoire d'une durée de cinq ans pendant lesquels la souveraineté reste turque, l'administration étant confiée à la Grèce. Au bout de cinq ans la population du territoire de Smyrne choisira par voie de plébiscite entre la Grèce et la Turquie.

Les charges imposées par l'occupation grecque en Asie Mineure et l'absence de résultats positifs usèrent le parti venizeliste en Grèce. Aux élections parlementaires qui eurent lieu le 14 novembre 1920 son parti fut écrasé. Pendant sept années, Venizelos avait été porté triomphant par une vague de popularité mondiale et de confiance sans limite. Et cette vague le jetait enfin aux rivages de Nice, lieu actuel de son exil volontaire. Son rêve d'une mer Égée *mare clausum* grecque est passé.

A la Conférence de Paris les affaires syriennes devaient se trouver également affectées par l'incompatibilité flagrante qui existait entre les traités secrets et les aspirations arabes, entre la diplomatie de la guerre et la nouvelle doctrine du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes ainsi que par les haines locales basées sur la diversité des confessions religieuses. Le 9 novembre 1918, le général Allenby permit la publication en Palestine d'une déclaration officielle par laquelle les Gouvernements français et anglais promettaient d'aider et d'encourager l'établissement de gouvernements indigènes en Syrie et en Mésopotamie. Ces gouvernements devaient être l'expression de la libre volonté et de l'initiative des peuples intéressés. Cette promesse solennelle ne fut pas tenue. L'émir Fayçal vint à Paris demandant l'indépendance, même sous un mandat, si c'était nécessaire, de toutes les régions arabes de la Turquie. Il demandait aussi que le Conseil Suprême allié envoyât sur place une Commission interalliée chargée de rechercher quelle sorte de Gouvernement les Arabes désiraient réellement. Il parla en arabe devant le Conseil des Dix racontant l'aide apportée aux Alliés par le Corps arabe de chameaux.

Un grand Américain, le docteur Howard Bliss, vint aussi de Syrie à Paris, demandant, indépendamment de Fayçal, qu'une Commission d'enquête fût envoyée en Syrie. Sans songer aux résultats, il croyait que c'était pour les Puissances occidentales une question de bonne foi que de tenir la promesse implicitement contenue dans la déclaration Allenby : à savoir que les Arabes eussent une chance de faire connaître leurs désirs. Les Puissances occidentales, dit-il, avaient donné leur parole et leur honneur se trouvait engagé. L'honnêteté du docteur Bliss et son immense influence en Orient méritaient de la part des Américains plus de reconnaissance.

Enfin après bien des discussions et de laborieuses négociations diplomatiques le Conseil Suprême décida d'envoyer une Commission en Syrie. Les Français y étaient entièrement opposés et firent toute l'obstruction possible. Leur politique officielle consistait à s'en tenir aux termes de l'accord Sykes-Picot. Après deux mois de pourparlers inutiles, le président Wilson, exaspéré, se décida à envoyer une Commission américaine d'enquête chargée de rechercher ce que les Arabes voulaient réellement. Cette Commission — la Commission Crane-King — partit au début du mois de juin pour la Syrie et revint à Paris en septembre. Les résultats de cette enquête n'ont jamais été publiés et l'on ne peut que se livrer à des

conjectures sur les véritables raisons de leur suppression, mais le bruit courut que le désir de la presque totalité de la population syrienne était en faveur d'un mandat américain sur toute la Syrie. Si c'était impossible, ils préféreraient un mandat britannique à un mandat français.

En décembre 1919, le Gouvernement des États-Unis mit fin à sa participation active aux travaux de la Conférence. Cet événement écartait le principal obstacle au règlement des problèmes orientaux en ce sens qu'aucune force, dans le Conseil Suprême, ne s'opposait plus aux traités secrets. Leur application se trouva dès lors assurée. Voyant cela, les partisans de Fayçal proclamèrent la Syrie État indépendant, avec Fayçal comme roi, à une réunion tenue à Damas, le 11 mars 1920. Déjà, dans l'attente de l'attribution de la Syrie à la France, des troupes coloniales françaises occupaient les villes de la côte. Le « roi » Fayçal envoya au mois de mars au général en chef français un ultimatum lui demandant de retirer ses troupes à une date donnée. Mais le 26 avril 1920, à la conférence de San Remo, les mandats étaient assignés : la Mésopotamie à l'Empire britannique, la Syrie à la France, la Palestine à l'Empire britannique, sous la réserve de l'application de la déclaration sioniste Balfour. Si nous comparons la distribution des mandats avec le traité de Sèvres et l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne, il est évident que les traités secrets ont pesé lourdement sur le sort du monde arabe et de ce qui restait de l'Empire ottoman. La méthode de contrôle imposée aux Arabes est appelée mandat. Le caractère de ces « mandats » n'a pas encore été rendu public, et aucune limite de temps n'a fixé, que nous sachions, leur durée.

Les Arabes de Syrie combattirent les troupes coloniales françaises dans diverses escarmouches pendant environ quatre mois, en 1920. La fin de toutes les menaces arabes de « jeter les Français à la mer » et de tous les rêves d'indépendance arabe fut d'une simplicité révoltante. Je cite la proclamation du général Gouraud du 25 juillet 1920 : « L'émir Fayçal a cessé de régner. L'émir Fayçal a été prié de quitter le pays avec sa famille ». Fayçal est maintenant en Suisse. Il donnait l'impression d'un caractère aimable et élevé, mais trop doux pour pouvoir réaliser une véritable indépendance arabe contre la diplomatie, les armes et les ambitions commerciales des Puissances occidentales.

D'après le traité Sassonof-Paléologue, Constantinople devait être dévolue à la Russie, ce qui signifiait le départ du Sultan. C'eût été un grand bienfait pour la Turquie enfin débarrassés de

milliers de fonctionnaires inutiles et corrompus. Le Gouvernement eût été là où il devait normalement se trouver, au centre de l'Anatolie, tout près de ces paysans qu'il avait si longtemps volés et pressurés. Pendant les premiers mois de la Conférence on s'attendait au renvoi du Sultan de Constantinople où sa présence donnait à l'Etat turc un caractère byzantin. L'opposition vint du côté anglais. Des musulmans enturbanés des Indes parurent devant le Conseil suprême accompagnés par M. Montagu. Ils affirmèrent que les 60 millions de musulmans de l'Inde protestaient contre le renvoi du Sultan de Constantinople. Ils considéraient cet acte comme une sorte de dégradation du Caliphe. Deux autres considérations semblaient toutefois rendre moins impressionnant ce prétendu danger musulman. La première était que le Gouvernement britannique n'avait pas envisagé ce péril en signant le traité secret qui donnait Constantinople à la Russie. La seconde était que ce danger ne constituait après tout qu'un problème interne de l'Empire britannique et que la question de Constantinople demandait à être traitée dans l'intérêt du monde entier et non au seul point de vue de l'Indian Office britannique et de ses difficultés.

Quelles que puissent être les véritables raisons de ses décisions, les dispositions du traité de Sèvres sont les suivantes : il institue une Commission des Détroits chargée d'assurer la liberté de la navigation dans les Dardanelles, la Marmara et le Bosphore. Le statut de la Commission prévoit que les États-Unis pourront, lorsqu'ils le désireront, s'y faire représenter ainsi que la Russie lorsqu'elle deviendra membre de la Société des Nations. Quant au sort de Constantinople, le traité de Sèvres ne prend aucune décision définitive à cet égard. La question reste au point où elle en était il y a un demi-siècle. Le contrôle international signifie au fond le contrôle de la puissance la plus forte de la Commission. Quant à la politique de la Russie, elle continuera comme par le passé à évoluer vers un contrôle complet des Détroits. Le Gouvernement des Soviets a même commencé à suivre à cet égard la politique traditionnelle russe.

Les efforts des deux délégations arméniennes tendirent, à Paris, à obtenir l'établissement d'un État indépendant comprenant les Arméniens de la Transcaucasie russe, ceux des quatre vilayets arméniens de la Turquie et englobant au sud une partie de la Cilicie, de manière à déboucher sur la Méditerranée à la baie d'Alexandrette. Leur objectif immédiat était la reconnaissance de la République arménienne du Caucase comme Gouvernement de fait, afin de pouvoir obtenir les crédits nécessaires pour assurer

la subsistance des 400.000 réfugiés rassemblés dans l'Arménie russe et se procurer des armes et des munitions pour se défendre contre les Tatares et les Turcs. Il leur fallait aussi pouvoir assurer le retour des réfugiés dans leurs foyers de l'Arménie turque. Mais les montagnes de l'Arménie n'ont pas grand chose à offrir en échange d'un secours sinon un peuple courageux, travailleur et accablé.

Les prétentions arméniennes sur la Cilicie ne pouvaient guère se concilier avec les dispositions stipulées en faveur de la France par le traité Sykes-Picot. En conséquence, la Cilicie et l'Anatolie centrale restent à la Turquie et sont désignées dans l'accord tripartite comme rentrant dans la sphère d'influence française. Une fois de plus les traités de paix ont triomphé dans la bataille diplomatique. Mais l'essai tenté par la France d'occuper la Cilicie s'est heurté à l'opposition nationaliste turque. Désillusionnée, la presse française demande l'abandon de l'aventure de Cilicie (1).

Le traité de Sèvres demandait au président Wilson de fixer par voie d'arbitrage la frontière turco-arménienne. Mais sa compétence était limitée au territoire des quatre vilayets dits « arméniens » (Erzeroum, Trébizonde, Bitlis et Van). En d'autres termes le territoire qu'il pouvait attribuer à l'Arménie est à peu près celui que l'accord Sassonof-Paléologue donnait à la Russie. Ici encore nous voyons les dispositions territoriales du traité de Sèvres conditionnées par des traités secrets. Bien que le traité de Sèvres les déclare libres, en fait les Arméniens ont été trahis par le monde occidental. Lénine et Mustapha Kemal ont fait claquer leur fouet et ils ont soviétisé. Lequel d'entre nous osera désormais regarder un Arménien en face et le condamner ?

---

(1) On sait qu'à la suite de l'accord d'Angorah le Gouvernement français a évacué la Cilicie qui reste turque.

## TABLE DES MATIÈRES

---

AVANT-PROPOS. . . . .	9
EDWARD MANDELL HOUSE.	
<b>I. Préparatifs de Paix. . . . .</b>	<b>13</b>
SIDNEY EDWARD MEZES ( <i>College of the City of New-York</i> ), Chef de la Section territoriale, Commission américaine de la Paix.	
<b>II. Atmosphère et organisation de la Conférence de la Paix. . . . .</b>	<b>24</b>
CLIVE DAY ( <i>Yale University</i> ), Chef de la Division balka- nique, Commission américaine de la Paix.	
<b>III. Les nouvelles frontières de l'Allemagne. . . . .</b>	<b>41</b>
CHARLES HOMER HASKINS ( <i>Harvard University</i> ), Chef de la Di- vision de l'Europe occidentale, Commission améri- caine de la Paix.	
<b>IV. La Pologne . . . . .</b>	<b>65</b>
ROBERT HOWARD LORD ( <i>Harvard University</i> ), Chef de la Di- vision polonaise, Commission américaine de la Paix.	
<b>V. La fin d'un Empire : les débris de l'Autriche-Hongrie</b>	<b>80</b>
CHARLES SEYMOUR ( <i>Yale University</i> ), Chef de la Division austro-hongroise, Commission américaine de la Paix.	
<b>VI. Fiume et le problème de l'Adriatique. . . . .</b>	<b>99</b>
DOUGLAS WILSON JOHNSON ( <i>Columbia University</i> ), Chef de la Division des Frontières, Commission américaine de la Paix.	
<b>VII. Constantinople et les Balkans . . . . .</b>	<b>118</b>
ISAIAH BOWMAN ( <i>American Geographical Society</i> ), Pre- mier conseiller territorial, Commission américaine de la Paix.	
<b>VIII. Le problème arménien et le démembrement de la Turquie. . . . .</b>	<b>145</b>
WILLIAM LINN WESTERMANN ( <i>Cornell University</i> ), Chef de la Division orientale, Commission américaine de la Paix.	
<b>IX. La protection des minorités et des indigènes des ter- ritoires transférés . . . . .</b>	<b>165</b>
MANLEY OTTMER HUDSON ( <i>Harvard University</i> ), Conseiller juridique, Commission américaine de la Paix.	
<b>X Le procès du Kaiser . . . . .</b>	<b>192</b>
JAMES BROWN SCOTT, Conseiller juridique, Commission américaine de la Paix.	

XI. Les Réparations . . . . .	203
THOMAS WILLIAM LAMONT, Conseiller économique, Commission américaine de la Paix.	
XII. Le Règlement économique. . . . .	226
ALLYN ABBOTT YOUNG ( <i>Harvard University</i> ), Conseiller économique, Commission américaine de la Paix.	
XIII. Les stipulations du traité de paix relatives au travail . . . . .	247
SAMUEL GOMPERS, Président de la Commission internationale du Travail à la Conférence de la Paix de Paris.	
XIV. L'administration économique pendant l'armistice. . . . .	261
HERBERT HOOVER, Directeur général du Ravitaillement.	
XV. La flotte de l'Atlantique pendant la Grande Guerre. . . . .	270
HENRY THOMAS MAYO, Commandant en chef de la Flotte de l'Atlantique.	
XVI. Le problème du désarmement . . . . .	289
TASKER HOWARD BLISS, Représentant militaire des États-Unis au Conseil Suprême de guerre et Commissaire plénipotentiaire à la Conférence de la Paix de Paris.	
XVII. La constitution de la Société des Nations . . . . .	310
DAVID HUNTER MILLER, Conseiller juridique, Commission américaine de la Paix.	
XVIII. Coup d'œil rétrospectif sur la Paix de Versailles . . . . .	330
EDWARD MANDELL HOUSE, Représentant des États-Unis à la Commission de l'Armistice, Commissaire plénipotentiaire à la Conférence de la Paix de Paris.	

## TABLE DES CARTES

L'ALLEMAGNE, ses nouvelles frontières. . . . .	48 et 49
LA POLOGNE, ses nouvelles frontières . . . . .	71
LES PAYS SUCCESEURS DE L'AUTRICHE-HONGRIE. . . . .	87
LES PAYS BALKANIQUES, leurs nouvelles frontières. . . . .	125
LA TURQUIE, ses nouvelles frontières . . . . .	157